DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents:

Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration :

Robert COUPLAIX à Claudine FRANCILLARD Marie-Claude CERANA à Philippe DALBON Thierry GALIFOT à Pierre BARUZZI Sophie HUYGHE à Karim DALIBEY Nicole JOULIA à Claude ORTOLLAND

Secrétaire de séance :

Valérie GUGLIELMO-VIRET

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 17 mars 2017	Vendredi 17 mars 2017	Lundi 27 mars 2017

4 - Vote des taux des impôts locaux - Exercice 2017

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux des impôts locaux et de reconduire en 2017, les taux appliqués depuis 2009 :

Taxes	2016			2017		
	Bases réelles	Taux votés	Produits	Bases prévisionnelles	Taux 2017 proposés	Produits
Taxe d'Habitation	2 638 933 €	5.69%	150 156 €	2 638 933 €	5.69%	150 156 €
Foncier Bâti	6 017 531 €	18.59%	1 118 659 €	6 017 531 €	18.59%	1 118 659 €
Foncier Non Bâti	28 639 €	50.79%	14 546 €	28 639 €	50.79%	14 546 €
Produit des 3 taxes			1 283 361 €	Produit des 3 taxes		1 283 361 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

ADOPTE les taux des impôts locaux présentés ci-dessus.

Décision : Adopté à l'unanimité